Image not found or type unknown

démission sans préavis pour une autre embauche

Par **fino**, le **28/01/2013** à **09:29**

bonjour ,j ai un contrat de travail en c.d.i et je suis patissier .je travaille sur Aix en Provence . j ai 52 ans et 36 ans de métier. mon contrat et de 4 jours par semaine, pour 8 h par jour. je viens de trouver une autre embauche, qui c est faite par connaissance d un ami qui lui, la refusé .(pour dire que je ne mis attendez pas).cette embauche et sur la CORSE (propriano),le contrat de travail et fixé au 1er février . mon préavis et de 15 jours . pourrai je ne pas effectuer mon préavis et avoir un conseil pour ne pas être dans l illégalité.mon poste actuel me plais ...mais il y a une ambiance trop pesante ,c est pour cela que je suis pré a partir .le salaire que l on me propose en CORSE et plus élevée par rapport , a celui que je touche actuellement .voila ,une réponse rapide me rassurerai ,merci d avance.

Par **P.M.**, le **28/01/2013** à **17:50**

Bonjour,
Il n'y a que si l'employeur vous dispense d'effectuer le préavis par écrit partiellement ou totalement que vous resterez dans la légalité...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés